

Compte rendu de la réunion publique d'ouverture du 18/6/2026

9 Personnes présentes, qui ont signées la feuille d'émargement.

A noter la présence de Monsieur N. D., député de l'Aisne, qui est venu déposer un courrier faisant part de ses observations concernant cette enquête publique, et qui a quitté la salle au début de la réunion

La réunion démarre à 18h15.

Le commissaire enquêteur présente les modalités de fonctionnement de cette Consultation du Public par Voie Electronique. Cette présentation est reprise en annexe 1 du présent compte rendu.

La société WPD, représentée par Mesdames Béatrice LE GAL ; Juliette THYS ; Lorraine DELACÔTE et Monsieur Zakaria TAKRAOUI présente le projet de parc éolien de la panière du Fort. Cette présentation est reprise en annexe 2 du présent compte rendu.

Une fois cette présentation terminée la parole est donnée aux personnes présentes. Un résumé des questions posées et des réponses apportées vous est présenté ci-après.

Intervenant 1 : J'habite ici depuis une quarantaine d'années. On va dire que je peux être natif du village. Ma question est par rapport au 1^{er} parc éolien qui existe déjà. Pourquoi mettre des machines encore plus grandes ?.

Réponse WPD : Aujourd'hui, les technologies en termes de machines ont évolué. Les machines existantes qui font 150 mètres bout de pôle ne se fabriquent plus. Notre société s'adapte à la fois à ce qui est possible d'être implanté par rapport aux possibilités techniques du site. Il faut également regarder les parcs existants à proximité (Villes d'Oyse et Anguilcourt) qui envisagent de remplacer leurs éoliennes par des modèles plus récents. C'est dans cette logique que nous proposons des machines qui seront intégrées dans un contexte éolien qui va être actualisé.

Intervenant 1 : Monsieur B : Je travaille chez Nordex, constructeur d'éoliennes. Concernant la différence de hauteur il va y avoir quand même un sacré contraste. J'habite dans le centre du village, Qu'est-ce qui garantit que ces machines-là ne feront pas plus de bruit que celles qui existent actuellement. Qu'est-ce qui peut nous garantir qu'on aura plus d'avantages de mettre de la Vestas ?

Réponse WPD. Aujourd'hui, le constructeur ou le type de machine n'est pas encore choisi. On regarde l'ensemble des modèles de machines disponibles dans les dimensions souhaitées.

En ce qui concerne le bruit entre les modèles de machines qui pouvaient être construits à l'époque et aujourd'hui, vous avez au niveau des pales des nouveaux ajouts qui permettent de réduire significativement le bruit. Et l'ajout de nouvelles machines ne va pas se superposer au bruit. Nous mettons en place des plans de bridage qui permettent de respecter les normes en termes de bruit et la réglementation imposée.

Intervenant 2 : Madame B. J'habite dans la rue où vont être implantées les nouvelles éoliennes.

Avant, il y avait une limite par rapport aux habitations et maintenant, on s'en approche de plus en plus. Actuellement elles sont bien loin au niveau du fort. Ça ne me dérange pas du tout. Mais les nouvelles sont beaucoup plus proches, alors qu'initialement, on les avait refusées.

Réponse WPD : Les éoliennes ne seront pas forcément dans votre rue. Comme je vous avais dit, au niveau de la zone, on a des contraintes réglementaires pour respecter un minimum de 500 mètres par rapport aux habitations. Dans le cadre du projet, on s'est engagé à les positionner à plus de 1000 mètres des habitations. Elles seront forcément visibles, mais concernant l'ancien projet, l'implantation avait été fixé dans le contexte de l'époque. Aujourd'hui, nous sommes dans une phase de densification des pôles éoliens. Mais ces nouveaux secteurs sont toujours définis en accord avec les élus, les habitants.

Vous habitez rue du Fort. Effectivement, les machines sont assez loin de votre logement, à la fois au regard de la réglementation, et de notre politique d'implantation. Nous avons chez WPD la volonté de se mettre le plus en retrait possible des habitations. C'est pour ça qu'elles sont sur ce secteur. On ne pouvait pas non plus les positionner plus en retrait à cause des boisements existants. Les contraintes techniques font que l'implantation est figée, et ne peut pas être modifiée.

Ce qui est important de regarder, c'est que l'on est dans un secteur où il y a déjà de l'éolien. On nous demande de nous mettre proche des éoliennes qui existent déjà. Mais on ne peut pas s'en rapprocher plus.

Notre projet va s'implanter dans une zone de développement et d'accélération des énergies renouvelables. C'est une implantation qui est faite pour préserver à la fois votre quiétude et qui est faite aussi pour pouvoir créer un nouveau parc de 4 éoliennes qui vont produire énormément d'électricité, beaucoup plus que celles déjà existantes, car elles seront plus récentes. Elles sont effectivement plus hautes, mais elles permettent d'avoir une production vraiment soutenue, plus importante.

Aujourd'hui, une éolienne comme celle que nous proposons d'implanter peut remplacer 2, voire 3 anciennes éoliennes en termes de puissance. Nous serons sur des machines qui feront aux alentours de 5 mégawatts. Vous avez encore des machines aujourd'hui qui font 2 mégawatts dans notre paysage Picard. Donc là, vous en mettez une à la place de deux. Pour faire l'équivalent, disons que vous avez 4 machines ici, c'est l'équivalent de 8 de l'autre côté.

Intervenant 1 : Si ces machines-là sont implantées, va y avoir une expansion de ce parc à terme ?

Réponse WPD : Ce parc est très limité, il n'y a vraiment plus de place. On ne pourra pas implanter de nouvelles éoliennes car on se rapprocherait trop des habitations et de la vallée.

Intervenant 2 : Est-ce qu'avec les vents tournant on ne risque pas de les entendre ?

Réponse WPD : Ça, c'est étudié.

Intervenant 1 : Avoir des éoliennes sur le territoire d'Achery je suis pour, mais est-ce que derrière, il y a toujours des extensions ? Déjà, on sait que le réseau à Beautor est déjà chargé. Il y a le réseau de Villers-le-Sec qui est en train d'être construit ou aménagé. On sait très bien que si on crée un nouveau poste là-bas, on va encore avoir des machines. Aujourd'hui, il y a 4 machines qui se mettent en plus. Quand on regarde, je connais bien le domaine pour avoir passé mon enfance, on sait qu'on peut en remettre encore.

Réponse WPD : Pour vous rassurer, la politique pour ces prochaines années, en termes d'énergie définie par la PPE3 promeut et valorise les projets qui sont

- ✓ soit en repowering, (remplacement de machines anciennes par de nouveaux modèles)
- ✓ soit les parcs qui sont en extension, en densification et dans des zones d'accélération.

Nous sommes dans ce dernier cas. On ne pourra pas faire une extension d'extension sur ce secteur-là. En tout cas, nous, ça ne sera absolument pas possible de mettre des éoliennes à côté des nôtres.

Intervenant 3 : Aujourd'hui on vous a demandé d'être à 1000 m des habitations mais demain, si on propose une nouvelle implantation à 500 m des habitations, c'est possible.

Réponse WPD : Cela fait partie des critères réglementaires existants mais ce ne sera pas le cas, nous faisons ce qu'il faut au niveau des contacts avec les propriétaires terriens autour de ce secteur pour préserver nos actifs. Si demain, un développeur veut mettre une éolienne à proximité de notre parcelle elle va perturber forcément la production de nos éoliennes. Nous avons tout intérêt à nous préserver ce secteur pour éviter qu'un autre développeur vienne mettre des éoliennes et nous, on n'en mettra pas. C'est notre mode de fonctionnement depuis des années à WPD. On travaille de cette manière-là et ça permet d'aller dans le sens des élus. C'est ce qu'on a fait aussi sur Brissy et tous les projets de parcs alentours. C'est nos méthodes de travail. On se met très en retrait. On respecte les avis des élus et des habitants et on protège nos éoliennes.

Intervenant 4 : Le parc existant de Gamma, a encore au moins 15 bonnes années à vivre.

Réponse de WPD : Le parc a été mis en service en 2016. Aujourd'hui, on n'est pas forcément à la place de l'exploitant du parc. A titre d'exemple, le parc qui est juste derrière, celui de Anguilmont qui avait été mis en service à peu près aux mêmes périodes, il est déjà en étude. En tout cas, il y a une volonté de l'exploitant d'étudier s'il y a un intérêt à changer et mettre des éoliennes plus puissantes. Donc à partir, je pense, d'une vingtaine d'années, l'exploitant peut se pencher sur ce sujet et étudier les perspectives de changement et de renouvellement de parc.

On n'est pas forcément en attente des 30 ans de fonctionnement technique ou garanti par les constructeurs. Il y a des étapes que certains exploitants peuvent anticiper avant de changer leurs machines.

C'est lié au système de tarifs d'achat. Quand l'éolien s'est lancé en France un tarif d'achat qui a été mis en place pour lancer la filière. Ce sont des parcs qui tournent depuis cette époque. Et au bout de 15-20 ans ces parcs ont tout intérêt à être renouvelés, la rentabilité du site ayant été réalisée.

Ce sont des secteurs sur lesquels ils ont tout intérêt à renouveler leur parc éolien avec des éoliennes actuelles, comme celles qu'on va mettre en place sur Achery-Mayot.

Je complète pour dire que le changement de machine en renouvellement peut faire l'objet, selon les cas, des mêmes étapes qu'un nouveau projet. Donc cet aspect concertation reste important, même sur ce genre de projet de renouvellement de parcs.

Intervention du commissaire-enquêteur : Tout à l'heure, vous nous avez expliqué le déroulé de la phase d'approche, de préfiguration du parc, la manière dont vous avez organisé les réunions de concertation avec les habitants. Vous nous les réexpliquez aujourd'hui partiellement dans vos réponses.

Je sais qu'on peut les retrouver en partie dans les éléments du dossier, mais est-ce qu'il vous est possible de les regrouper et d'en disposer en complément d'informations pour pouvoir les verser en annexe de ce compte rendu afin que les personnes qui n'ont pas assisté à la réunion puissent facilement en prendre connaissance ?

Réponse WPD Oui, il nous est possible de les regrouper. Nous avons fait un bilan de la concertation compilant tous les comptes rendus et tous les avis que les habitants ont pu nous dire dans un document dans lequel nous avons aussi détaillé toutes les rencontres.

Nous allons vous adresser ce document rapidement afin qu'il soit disponible sur le registre dématérialisé prochainement.

Commentaire du commissaire-enquêteur : ce document est repris en annexe 3 du présent compte rendu.

Intervenant 5 : À l'initiative du projet, j'étais maire de la commune. Je tiens à rappeler qu'à l'époque. Ce projet a été accepté à une voix près, (huit pour et sept contre). C'est juste une précision que je voulais donner.

Ma question concerne les retombées économiques pour la commune. Est-ce qu'elles sont calculées en fonction de la capacité des éoliennes ou en fonction de la production des éoliennes, ce qui est tout à fait différent, parce que si elles ne tournent pas sans arrêt, peut-être qu'on ne touchera rien.

Réponse WPD : En ce qui concerne les retombées économiques, on distingue bien les retombées fiscales qui elles, sont calculées en fonction de la puissance installée. Donc, ça va être la puissance des éoliennes sur le territoire de la commune. Donc, typiquement, Achery, qui a trois machines, aura des retombées qui seront calculées sur la base de la puissance de la machine retenue fois trois. Et Mayo aura les retombées calculées de la même manière sur la base d'une éolienne.

Intervenant 5 : C'est la puissance de l'éolienne, et pas d'autre produit, qui est retenu. Les chiffres qui sont annoncés correspondent à quoi ?

Réponse WPD : Oui c'est la puissance de l'éolienne. Les retombées économiques pour la commune présentées correspondent aux retombées annuelles par an. Elle est calculée sur la clé de répartition en vigueur à l'heure actuelle. Nous regarderons, au moment de la mise en service, quelles sont les clés de répartitions en vigueur.

Intervenant 5 : La part communale annoncée est de 45.000 €. Est-ce garanti que la commune d'Achery touche cette somme chaque année ?

Réponse WPD : C'est l'estimation la plus proche qu'on peut vous fournir à l'heure actuelle.

Intervenant 5 : C'est une estimation, cela veut dire que cela peut être moins, ou plus.

Intervenant 6 : Vous parlez de l'enfouissement des lignes électriques. Je crois que j'ai vu Charles de Gaulle. C'est toute la rue Charles de Gaulle qui sera traitée ou une partie ?

Réponse WPD : En fait aujourd'hui, on propose un budget pour des mesures. On a eu des discussions avec le conseil municipal qui nous ont fait remonter plusieurs idées et discuté avec certains des habitants faisant partie du comité. Concernant l'enfouissement de la rue Charles de Gaulle, qui est très coûteux, il a été émis l'idée de pouvoir participer aux frais. On ne pourra pas avec le budget qui est calculé enfouir l'intégralité de la rue mais il était question de pouvoir participer à une partie de ces frais.

L'idée, c'était de répartir notre intervention financière sur différentes mesures. On a imaginé allouer aussi à accompagner d'autres aménagements, comme des aires de jeu. C'est une réflexion globale. Si vous voulez que l'on mette l'intégralité du budget sur l'enfouissement il n'y aura pas d'argent pour les autres projets. À l'époque la proposition était de répartir ce budget en fonction de ces différentes mesures retenues.

Intervenant 7 : Pour connaître ces mesures on doit se rapprocher de la mairie.

Réponse WPD : On peut vous communiquer.. Dans le dossier, il y a un budget qui a été mentionné, en première approche. Je pourrais vous communiquer. C'est ce que l'on a imaginé avec les habitants et les élus.

Intervenant 1 : Peut-on savoir comment on pourrait procéder, au niveau du budget électricité, afin que chaque habitant puisse moins payer ?

Si je prends un exemple de chez RWE, qui gère le parc éolien de Douiche (sur les communes d'Equancourt, Fins, d'Heudicourt et Neuville-Bourjonval) les habitants ont une énorme remise sur leurs tarifs électriques. Est-ce que WPD fait pareil ?

Réponse WPD Aujourd'hui, dans le cadre du projet, ce n'était pas forcément une piste qui avait été remontée en premier lieu. Ce n'est pas ce qui est décrit dans le dossier à l'heure actuelle. Ce n'est pas prévu sur le projet de parc éolien sur Achery et Maillot. Franchement, c'est un petit peu tard, mais en fait, ça fait partie du budget global quand on dessine le projet.

Il aurait fallu qu'on en parle en comité de suivi avant. Ce qui nous contraint beaucoup, c'est quand on est avec des communes qui ont beaucoup d'habitants, parce que forcément, le budget, après, il est trop important. C'est vrai qu'aujourd'hui, on le fait, mais pour des communes qui ont peu de foyers. On ne peut pas faire ça pour des communes où il y a beaucoup d'habitants.

Intervenant 1 : Si je prends sur le territoire de Douiche, où ils ont 3 ou 4 Deltas, c'est des machines qui font plus de 4 MW. RWE est l'exploitant, et ils sont à peu près autant qu'Achery, il me semble.

Réponse WPD ; Je ne suis pas sûre. Effectivement, un des premiers critères que l'on regarde, c'est le nombre d'habitants, le nombre de foyers plus exactement, dans la commune, pour voir si c'est quelque chose de viable ou pas, parce que le but, ce n'est pas de donner 20 €.

Intervenant 1 : Il me semble que sur Douiche, ils sont à peu près à 500 € par an.

Question WPD : Et sur quelle durée, vous connaissez ?

Réponse intervenant 1 : Sur Douiche il me semble que c'est sur 5 ans. Pendant 5 ans, ils ont fait un projet ou par exemple, RWE propose également des aires de jeux, des réseaux enterrés, Et je sais que ce qui avait fait vraiment adhérer les gens, c'est l'aide financière sur les factures électriques. Par contre, ils devaient quitter EDF, et aller chez un partenaire de RWE.

Réponse WPD : D'accord. Écoutez, en tout cas, je l'ai en tête. On en discutera, mais c'est vrai qu'à la base, ce n'est pas quelque chose qui avait été prévu. On a prévu plutôt d'orienter les mesures sur le cadre de vie.

Intervenant 5 : En réunion de comité de suivi, on avait bien dit que c'était un projet et que vous pouvez le modifier, que ce n'était pas quelque chose de figé.

Réponse WPD : Oui. Alors, ce qui se passe, c'est qu'on a un dossier qui est bien ficelé et qu'une fois que l'autorisation est prise par Madame la Préfète, elle est accompagnée de prescriptions environnementales dans lesquelles vous avez l'ensemble des mesures qui seront détaillées et qui seront vérifiées par l'inspecteur ICPE lorsqu'il viendra faire l'inspection du parc éolien. Donc on doit se tenir à toutes les mesures qu'on promet dans notre dossier.

On a la chance aujourd'hui d'être dans une procédure un peu différente avec cette nouvelle procédure d'instruction et on peut plus facilement modifier le dossier pendant cette phase de consultation. Donc ça, c'est une remarque que je prends en compte et qui pourra peut-être s'effectivement faire l'objet d'une petite modification dans le dossier.

Intervenant 5 : Madame la Préfète, donnera son avis sur les mesures d'accompagnement ?

Réponse WPD : Madame la préfète, en fait, elle va dire oui ou non au projet selon telle ou telle condition. Elle ne va pas forcément mentionner une mesure en particulier, mais l'ensemble des mesures qui sont dans le dossier sont normalement reprises par l'inspection ICPE par Madame la Préfète dans son arrêté pour nous obliger, nous, développeurs, de tenir nos engagements. Ça vous protège et on est contraints de le faire. Et si l'inspecteur ICPE revient faire l'inspection après une année de mise en service et que l'on n'a pas mis en place le bridage promis ou les plantations de haies prévues effectivement là on peut avoir un souci.

Constatant qu'il n'y a plus de questions la réunion est clos à 19h30.

Fait le 26/6/2026
Le commissaire enquêteur
Pascal DOUELLE

